

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 15 décembre 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2022

N° 22-12-12

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

Présentation du rapport annuel du service géré en délégation – Foires et marchés – Année 2021

Secrétaire de séance : Gilles GRANGIER

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI – Christine PALLEY – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD – Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Solange MORERE à Philippe DENIS – Gérard ALLANCHE à Gilles GRANGIER – Edith CONSIGNY à Christine PALLEY.

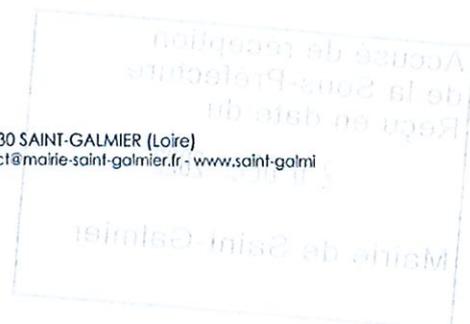
Membre absent : Joaquim DE ALMEIDA – Lydie THOLLOT.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

20 DEC. 2022

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE GERE EN DELEGATION -
FOIRES ET MARCHES - ANNEE 2021**

Monsieur Guy BERNE, adjoint au Maire, rappelle que selon l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux délégataires de service public de produire chaque année avant le 1^{er} juin, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation ainsi qu'une analyse de la qualité du service. Ces dispositions ont été précisées par l'article R.1411.7 du CGCT créé par le décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Le rapport annuel du service public délégué suivant est présenté :

- Gestion du Marché hebdomadaire du lundi matin, de la Foire annuelle de la Sainte-Catherine et de la Fête foraine annuelle du mois d'août.

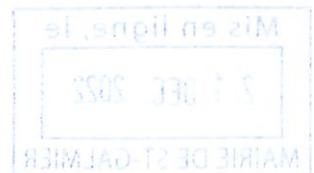
Le Conseil Municipal, prend acte du rapport annuel présenté par le service délégataire pour l'année 2021 et charge M. Le Maire d'en assurer la mise à disposition auprès du public par son dépôt à l'accueil de la mairie.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 15 décembre 2022.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gilles GRANGIER



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
20 DEC. 2022
Mairie de Saint-Galmier

